



VILLE D'ARDRES

Acte d'engagement simplifié

Fournitures de matériels d'espaces verts

**Marché adapté passé selon les articles 26 et 28
du code des marchés publics**

Date limite de remise des offres : 12 avril 2013 à 16 heures

ARTICLE 1 – OBJET DU MARCHÉ

Le présent marché a pour objet la fourniture de matériels d'espaces verts qui se décompose en trois lots.

ARTICLE 2 – PROCEDURE

Le présent marché est passé sous la forme d'une procédure adaptée organisée dans les conditions fixées par les articles 26 et 28 du Code des Marchés Publics.

ARTICLE 3 – COLLECTIVITE QUI PASSE LE MARCHÉ

VILLE D'ARDRES
64, rue des Lombards
62610 ARDRES

Tél. 03 21 46 50 20 - Fax. 03 21 46 50 21
E-mail : dgs@mairie-ardres.fr

Désignation du signataire du marché : Monsieur Ludovic LOQUET, Maire

Personne habilitée à donner les renseignements prévus à l'article 109 du Code des Marchés Publics : M. le Maire de la commune d'Ardres

Ordonnateur : Monsieur Ludovic LOQUET, Maire

Comptable assignataire des paiements : M. le receveur municipal de la commune d'Ardres

ARTICLE 4 – ENGAGEMENT DU CANDIDAT

Nom :

Ayant son siège social ou son agence à :

Immatriculé au RCS :

Code SIREN :

Référence de l'agrément :

Code NAF :

N° TVA :

Représenté par :

- après avoir pris connaissance du règlement de consultation et des documents qui y sont mentionnés, et après avoir établi les déclarations et fourni l'attestation sur l'honneur prévues aux articles 45 et 46 du code des marchés publics ;
- M'ENGAGE sans réserve conformément aux stipulations des documents visés ci-avant, à exécuter la prestation dans les conditions ci-après définies.

L'offre ne me lie toutefois que si son acceptation m'est notifiée dans un délai maximum de 30 jours, à compter de la date limite de réception des offres.

ARTICLE 5 : MONTANT DES TRAVAUX

Les prix du présent marché sont **fermes**. L'évaluation des prix telle qu'elle résulte du récapitulatif du cadre du devis transmis est la suivante :

◆ **Lot 1 :**

- montant hors T.V.A. euros (en chiffres)
- T.V.A. au taux de 19.60 %, soit euros (en chiffres)
- montant T.V.A. incluse euros (en chiffres)
- (..... euros) (en lettres)

◆ **Lot 2 :**

- montant hors T.V.A. euros (en chiffres)
- T.V.A. au taux de 19.60 %, soit euros (en chiffres)
- montant T.V.A. incluse euros (en chiffres)
- (..... euros) (en lettres)

◆ **Lot 3 :**

- montant hors T.V.A. euros (en chiffres)
- T.V.A. au taux de 19.60 %, soit euros (en chiffres)
- montant T.V.A. incluse euros (en chiffres)
- (..... euros) (en lettres)

ARTICLE 6 : PAIEMENTS

La Ville d'Ardres règle les sommes dues en Euro au titre du présent marché en faisant porter le montant au compte ouvert au nom de :

Sous le numéro :

Code Banque :

Code Guichet :

Banque :

Ou Centre de chèques postaux de :

Ou Trésor Public :

Rayer les mentions inutiles

- ◆ J'affirme, sous peine de résiliation du marché, ou de mise en régie à mes torts exclusifs, ne pas tomber
- ◆ J'affirme, sous peine de résiliation du marché, ou de mise en régie à ses torts exclusifs, que la société/le groupement d'intérêt économique, pour lequel j'interviens, ne tombe pas sous le coup des interdictions énumérées à l'article 43 du code des marchés publics concernant les liquidations, faillites personnelles, les infractions au code général des impôts, les interdictions d'ordre législatif, réglementaire ou de justice.

ARTICLE 7 : DUREE DU MARCHE ET DELAIS

Le délai d'exécution global de chacun de lots est fixé à 30 jours maxi (délai de livraison)

Le délai d'exécution de chacun des lots a pour point de départ la date de notification de l'AE simplifié à l'entreprise attributaire.

ARTICLE 8 – MODE DE REGLEMENT

Le mode de règlement est le virement administratif.

ARTICLE 9 – DELAI DE PAIEMENT

Le délai de mandatement est fixé à 30 jours, et court à compter de la réception de la facture.

Signature

À _____, le

Le Candidat

REPONSE DE L'ADMINISTRATION

La présente offre est acceptée :

En ce qui concerne l'offre présente pour :

- Lot 1
- Lot 2
- Lot 3

Ma signature fait du présent acte d'engagement la pièce principale du marché.

Signature

À _____, le

NOTIFICATION DU MARCHE AU TITULAIRE

La notification transforme le projet de marché en marché et le candidat en titulaire. Elle consiste en la remise d'une photocopie conforme du marché au titulaire.

Cette remise peut être opérée par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, coller l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire.

En cas de remise contre récépissé, le titulaire signera la formule ci-après.

Reçue, à titre de notification, une copie certifiée conforme du présent marché.

À _____, le



VILLE D'ARDRES

Marché Public de fournitures

Matériels d'espaces verts

REGLEMENT DE CONSULTATION

Collectivité qui passe le marché !

Ville d'Ardres
64 rue des Lombards
62610 Ardres

Article 1^{er} - OBJET ET ETENDUE DE LA CONSULTATION

1.1 Objet de la consultation

Le présent marché de fournitures concerne la fourniture et la livraison de matériel d'espaces verts : 1 sableuse, 1 tondeuse, 1 rouleau lisse pour gazon.

1.2 Etendue de la consultation

La procédure retenue est la procédure adaptée soumise aux dispositions de l'article 28 du code des marchés publics (CMP).

1.3 Décomposition de la consultation

Le marché se décompose en trois lots :

Lot 1 : Tondeuse

Lot 2 : Rouleau lisse pour gazon

Lot 3 : Sableuse

Le candidat est autorisé à présenter une offre pour un, deux ou les trois lots. Il veillera toutefois à faire une offre de prix distincte par lot.

1.4 - Conditions de participation des concurrents

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations (et leur montant) dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants qui l'exécuteront à la place du titulaire, sauf lorsque le montant est inférieur à 500 euros TTC.

En cas de groupement, la forme souhaitée par le pouvoir adjudicateur est un groupement conjoint avec mandataire solidaire. Si le groupement attributaire du marché est d'une forme différente, il pourra se voir contraint d'assurer sa transformation pour se conformer au souhait du pouvoir adjudicateur tel qu'il est indiqué ci-dessus.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois :

- En qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ;
- En qualité de membres de plusieurs groupements.

Article 2 - CONDITIONS DE LA CONSULTATION

2.1 Durée du marché / délais d'exécution

Les délais d'exécution sont ceux déterminés par les délais de livraison qui ne pourront excéder 30 jours.

2.2 Variantes et options

Les concurrents doivent présenter une offre entièrement conforme au dossier de consultation (offre de base). Mais ils peuvent également présenter, conformément à l'article 50 du code des marchés publics, une offre comportant des variantes ou des options.

2.3 Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 30 jours à compter de la date limite de réception des offres.

2.4 Mode de règlement du marché

Le mode de règlement choisi est le virement par mandat administratif.

Le délai global de paiement est de 30 jours à réception des factures.

2.5 Conditions particulières d'exécution. Marchés réservés

Aucune prestation n'est réservée au profit des entreprises ou établissements visés par l'article 15 du code des marchés publics.

Article 3 - DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES (DCE)

3.1 Composition du DCE

L'ensemble du dossier permettant de répondre à la consultation est remis gratuitement à chaque candidat.

Il comprend :

- le règlement de la consultation ;
- le cahier des clauses techniques particulières ;
- l'acte d'engagement ;
- l'attestation sur l'honneur.

Règlement de consultation « Achat de matériels d'espaces verts »

3.2 Retrait du dossier de consultation des entreprises (DCE)

Soit :

- Par téléchargement sur le site Internet www.mairie-ardres.fr
- Par mail : envoyer une demande par mail à accueil@mairie-ardres.fr.
- Par courrier : Monsieur le Maire d'Ardres 64 rue des Lombards 62610 Ardres

Article 4 - PRESENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

La langue utilisée pour présenter les offres est le français.
L'offre financière est exprimée en euros.

PIECES A FOURNIR AVEC LE DOSSIER DE REMISE D'OFFRES :

Les documents ci-dessous doivent impérativement être complétés, paraphés et signés.

- L'attestation sur l'honneur
- le formulaire DC13 **en cas de sous-traitance uniquement.**

En l'absence de l'une de ces pièces, la candidature ne sera pas prise en compte.

- L'acte d'engagement (AE) complété et signé
- Le cahier des clauses techniques particulières accepté sans modification, daté et signé.
- l'offre technique et financière correspondant à l'offre de base avec un descriptif détaillé des matériels proposés.

Les variantes et les options feront l'objet d'une présentation séparée de l'offre de base.

Article 5 - SELECTION ET JUGEMENT DES OFFRES

Ne seront pas admises les candidatures non recevables en application des articles 43, 44 du CMP

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de demander aux candidats de préciser leur offre.

Toutes les informations fournies par le candidat à l'appui de son offre prendront valeur contractuelle s'il est retenu.

Après avoir éliminé les offres inappropriées, irrégulières et inacceptables, les autres offres sont triées par ordre décroissant. L'offre la mieux classée est retenue.

Pour attribuer le marché, le pouvoir adjudicateur retient l'offre économiquement la plus avantageuse en se fondant sur les critères suivants qui sont pondérés comme suit :

- Qualité du matériel proposé dans l'offre de base : 55 %
 - Qualité : 35 %
 - Service : 20 %
- Prix de l'offre de base : 45%

Lorsque aucune offre n'a été remise ou lorsqu'il n'a été proposé que des offres inappropriées, irrégulières ou inacceptables, l'appel d'offres est déclaré sans suite ou infructueux par le pouvoir adjudicateur.

Préalablement à l'attribution du marché, il pourra être sollicité du candidat retenu la production des attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant que le candidat a satisfait à ses obligations fiscales et sociales. En l'absence de production, dans un délai de 8 jours suivant l'envoi de la demande du pouvoir adjudicateur, desdits attestations et certificats énumérés ci-dessous, ce dernier renoncera à l'attribution du marché.

Ces documents peuvent avoir été fournis lors de la remise de l'offre :

Après attribution, le pouvoir adjudicateur avise par écrit, les candidats non retenus et notifie le marché à l'attributaire.

Article 6 - CONDITIONS DE REMISE DES CANDIDATURES

6.1 Transmission sur support papier

Les offres seront transmises sous pli cacheté pour le **12/04/2013 à 16 heures au plus tard** à Monsieur le Maire de la commune d'Ardres 64 rue des Lombards 62610 Ardres avec la mention « Marché de fournitures – matériel d'espaces verts »

6.2 Transmission électronique

Aucune transmission électronique n'est autorisée pour cette consultation

Article 7 - RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Les candidats peuvent obtenir des renseignements complémentaires auprès de Monsieur QUAGEBEUR, Directeur des Services Techniques, en mairie d'Ardres.

Tout renseignement d'ordre administratif pourra être sollicité auprès de la mairie d'Ardres (tél : 03.21.46.50.20 ; fax : 03.21.46.50.21).



C.C.T.P.

SOMMAIRE

Article 1^{er}- Description des ouvrages- indications générales

1.1 Objet de la consultation-objet du présent CCTP

Article 2- Clauses techniques

2.1 Description du matériel

2.2 Option

2.3 Dispositions diverses

2.3.1 : fiches techniques

2.3.2 : Démonstration

2.4 Garantie –Livraison

2.5 Entretien-dépannage

2.6 Prix

Article 1^{er}- Description des ouvrages- indications générales

1.1 Objet de la consultation-objet du présent CCTP

La présente consultation concerne :

L'achat d'une tondeuse frontale rotative de préférence un modèle de démonstration ou presque neuf.

Article 2- Clauses techniques

2.1 Description du matériel

• **TONDEUSE**

- **EQUIPEMENT DE BASE (porteur)**
- Tondeuse frontale rotative à conducteur porté
- Largeur de coup- 105 à 120
- Homologation route
- Puissance : environ 25 à 30 cv
- Cylindrée : environ 1100 cm³
- Moteur diesel
- Refroidissement par eau
- Lubrification sous pression
- Transmission et direction hydrostatique
- 4 roues motrices avec possibilité de sélection 2 ou 4 roues
- Blocage différentiel
- Refroidisseur d'huile par radiateur
- Relevage hydraulique de la coupe et basculement à la verticale pour faciliter l'entretien et le nettoyage
- Siège confort et volant inclinable
- Bac de ramassage de plus de 500 litres
- Système d'aspiration par turbine

- **PLATEAU DE COUPE**
- Carter en acier épais
- Hauteur de coupe réglable-environ de 20 à 130 mm
- Roues de jauge à l'avant
- Roulettes anti-scalp

2.2 Variantes à l'initiative du fournisseur

Toutes variantes (options techniques) améliorant l'efficacité du matériel pourront être proposées.

Ces fournitures doivent être conformes aux Directives Européennes en matière de santé et de sécurité du travail.

2.3 Dispositions diverses

Ces fournitures seront accompagnées :

- ❖ De tous les documents techniques et de sécurité se rapportant à la construction, au fonctionnement et à l'entretien des organes, circuit sous forme de plans, schémas, notices, nomenclatures, catalogues. Ces documents seront rédigés en langue française.
- ❖ De tous les documents administratifs

2.3.1 Fiches techniques

La proposition devra être accompagnée des fiches techniques se rapportant aux différentes fournitures, avec photos.

2.3.2 Démonstration

Une démonstration des matériels, à la charge du concurrent est obligatoire.

2.4 Garantie -Livraison

- ❖ L'offre devra indiquer précisément les conditions de garantie du matériel.
- ❖ Le matériel devra être livré franco de port.

Délai de livraison :

- ❖ L'offre devra indiquer le délai de livraison à compter de la date de notification du marché. Le matériel sera livré et mis en route par les soins du concurrent avec formation du personnel à l'utilisation et l'entretien.
Préciser une date limite : ex : Fin mars

2.5 Entretien-Dépannage

Les coordonnées précises du service après-vente qui assurera l'entretien et les dépannages éventuels devront être mentionnées.
Le concurrent s'engage au prêt d'un matériel de remplacement en cas de panne prolongée (plus de 48 heures).

2.6 Prix

Le devis estimatif de base devra comporter :

Les prix HT et TTC des matériels.

Si des variantes (options techniques) sont proposées, en plus du devis de base, le fournisseur proposera un devis estimatif détaillant ces variantes.

Les prix sont en euros et fermes.

A.....

Le.....

(signature et cachet de l'entreprise).



Mairie d'ARDRES

Achat d'un rouleau lisse pour gazon

Cahier des clauses techniques particulières

- Rouleur porté 3 points
- Largeur de travail comprise entre 1m50 et 2m
- Décrottoir réglable
- Possibilité de lester le rouleau
- Poids d'environ 300 kg

A.....

Le.....

(signature et cachet de l'entreprise).



Mairie d'ARDRES

Achat d'une sableuse

Cahier des clauses techniques particulières

- Châssis tubulaire
- Epandage régulier très près du sol avec sable sec ou humide
- Essieu renforcé équipé de 4 roues en ligne
- Tapis transporteur en PVC soudé
- 4 pneumatiques basse pression
- Aucune pièce en frottement pour limiter l'usure
- Largeur de travail de 1m25
- Contenance 600 litres
- Vitesse de travail de 3 à 6 km/h
- Rouleau d'épandage grillagé
- Débit réglable
- Sableuse traînée
- Entraînement par prise de force uniquement

A.....

Le.....

(signature et cachet de l'entreprise).